

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 032-213202427-20260305-DE_05032026_08-DE

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
05 mars 2026	27 février 2026	16	13	14	14	0	0

L'an deux mille vingt-six et le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune**.

Présents : Mesdames BONNET Marie-Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, LABAT Marie-Paule, MILESI Isabelle et SOURIGUERE Véronique et Messieurs BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusés : Madame DELRIEU Nelly et Monsieur BIFFI Patrick.

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Procuration : Monsieur BIFFI Patrick donne procuration à Monsieur BOUCHER Daniel.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE PUBLIC DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DU CAMPING

Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 05 mars 2026,

Vu :

- Le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;
- L'avis d'appel à concurrence publié le 06 février 2026 relatif à la rénovation énergétique de la salle polyvalente du camping de Masseube ;

Considérant :

- Le marché public de travaux relatif à la rénovation énergétique de la salle polyvalente du camping de Masseube ;
- Le nombre d'offres reçues par lot :

Lot n° 01 – DÉMOLITIONS – GROS-OEUVRE	3
Lot n° 02 – MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS ET EXTERIEURES ALU – BARDAGES	6
Lot n° 03 – PLÂTRERIE – ISOLATION – FAUX-PLAFONDS	5
Lot n° 04 – CARRELAGE – FAIENCES	4
Lot n° 05 – PEINTURES	8
Lot n° 06 – ÉLECTRICITÉ CFO/CFA	2
Lot n° 07 – PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE – VMC	3

- L'analyse des candidatures et l'examen des offres, en date du 02 mars 2026, a permis un classement des offres et de permettre l'attribution des marchés ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Attribution des marchés publics

Il est proposé l'attribution les marchés, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots : le prix (40 %) et la valeur technique de l'offre au vu du mémoire (60 %).

Au vu de cette analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer les lots aux soumissionnaires :

- Lot n°1 : Attribué à ROTGE BATIMENT pour un montant de 35.540,00 € HT.
- Lot n°2 : Attribué à PETITON pour un montant de 34.565,40 € HT.
- Lot n°3 : Attribué à GP PLAQUISTE pour un montant de 24.962,00 € HT.
- Lot n°4 : Attribué à LARY MARC pour un montant de 22.258,47 € HT.
- Lot n°5 : Attribué à EURL DEBAT pour un montant de 8.423,28 € HT.
- Lot n°6 : Attribué à MARSOL ELECTRICITE pour un montant de 15.826,51 € HT.
- Lot n°7 : Attribué à MARSOL ENERGIE pour un montant de 27.000,00 € HT.

Article 2 : Autorisation de signer les marchés publics

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les marchés publics et à accomplir les formalités post attribution.

Article 3 : Notification

La présente délibération fera l'objet d'un affichage conformément aux dispositions légales en vigueur et sera transmise au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Jacques GARBAY.



Le Maire,
Roger BREIL.

